Date d'Affichage: 1er juin 2021



COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE

Avis d'ouverture d'enquête publique dans le cadre de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Aurec sur Loire

Par arrêté municipal n° 2021_A_074 du 20 mai 2021, le Maire d'Aurec sur Loire Claude VIAL a décidé de l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours, soit du **17 juin 2021 à 9h00 au 19 juillet 2021 à 12h00**, au siège de la mairie d'Aurec sur Loire – Place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE.

Cette enquête porte sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aurec sur Loire telle que transmise aux Personnes Publiques Associées et dont l'objet est de créer une zone spécifique à l'intérieur de la zone UC dans le secteur des Ollagnières en vue d'augmenter la superficie des surfaces commerciales actuellement limitées à 250 m² dans cette zone et de fixer une orientation d'aménagement et de programmation destinée à organiser cette modification dans le secteur considéré.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier de modification n° 1 du PLU à partir du **17 juin 2021 à 9h00 jusqu'au 19 juillet 2021 à 12h00**, à la mairie d'Aurec sur Loire, aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/2490 (un lien de connexion sera mis sur le site internet de la mairie www.mairie-aurec.fr).

Le public pourra consigner directement ses observations sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie d'Aurec sur Loire, les adresser par correspondance postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'Aurec sur Loire – place du Breuil – 43110 AUREC SUR LOIRE, les adresser par courriel à l'adresse électronique <u>enquete-publique-2490@registre-dematerialise.fr</u>, les déposer en dématérialisé sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/2490 (sachant que toutes les observations dématérialisées seront rendues publiques et visibles de tous sur ce même site internet).

M. Jacques CHANDES assurera les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de permanences dans la salle du conseil municipal aux dates suivantes :

- Jeudi 17 juin 2021 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 30 juin 2021 de 14h00 à 17h00
- Samedi 3 juillet 2021 de 9h00 à 12h00
- Lundi 19 juillet 2021 de 9h00 à 12h00

Les règles de sécurité liées au Covid 19 devront être respectées.

Les personnes qui désireront rencontrer le Commissaire Enquêteur seront reçues par celui-ci à raison d'une seule personne présente dans la salle. Le temps réservé à chaque personne sera limité à 10 minutes maximum. Le port du masque sera obligatoire. La salle de réception du public sera désinfectée après chaque permanence du commissaire enquêteur. Chaque personne devra être munie d'un stylo.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie sur le site internet de la ville et sur le site https://www.registre-dematerialise.fr/2490.

Après enquête publique, Le Conseil Municipal par délibération statuera sur la modification n° 1 du PLU d'Aurec sur Loire.